flash PRÉVENTION

Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux

www.darsss.ca

BULLETIN Nº 4 – JUIN 2014

**DESTINATAIRES :**

- Au directeur général
- Au directeur des ressources financières
- Au directeur des services techniques
- Au gestionnaire des risques intégrés
- Au porteur du dossier des assurances

**SOURCE :**

Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux

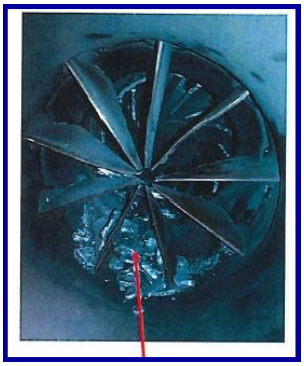

# La belle saison et la préparation des unités de climatisation !

*« Il faut déjà penser au retour de la belle saison!... »*

À la suite du communiqué no 2013-03 transmis en avril 2013, la direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux (DARSSS) vous transmet un rappel concernant l'importance de préparer les unités de climatisation avant le retour de la saison chaude. En agissant ainsi, vous réduisez les risques de défectuosité de l'équipement et les dommages importants associés à une perte.

Qu'il s'agisse d'un appareil utilisé uniquement pendant la belle saison ou d'un appareil de refroidissement fonctionnant tout au long de l'année, nul besoin d'insister sur les retombées positives découlant d'une préparation adéquate avant la période de forte demande de l'été.

L'entretien préventif de vos nombreux refroidisseurs et appareils de climatisation, s'il est fait adéquatement et régulièrement, vous évitera des défaillances, pannes, bris au démarrage ou au cours de l'été ainsi que tous les inconvénients, frustrations, dommages et pertes financières directes et indirectes qui en découlent.

À titre d'illustration, la DARSSS traite annuellement plusieurs dossiers de bris de refroidisseurs n'ayant pas été entretenus de façon préventive. Dans la majorité des cas, les bris donnent lieu à de nombreux types de dommages et à… des inconvénients collants et suffocants.

Notons au passage :

1. Le temps et l'énergie de la part de l'établissement pour gérer les mesures d'urgence et pour traiter le dossier de réclamation,
2. La franchise payable par l'établissement - de 5 000 $ à 20 000 $ par sinistre,
3. Le coût de la réparation ou du remplacement de l'équipement brisé,
4. Le coût d'installation de l'équipement à utilisation temporaire,
5. Les frais de location de cet équipement,
6. Les frais d'opération de cet équipement,
7. Les pertes par voie de conséquences découlant du bris de l'équipement.

Dans certaines situations, le bris de l'équipement force l'établissement à annuler et à reporter des services de santé et des services sociaux causant ainsi de la frustration et des irritants certains aux usagers et aux prestataires de ces services. Ce dernier type de dommages ouvre la porte toute grande à des poursuites en responsabilité contre l'établissement pour le report des services ainsi que les dommages et inconvénients subis.

Afin de vous aider dans votre démarrage d'un appareil d'air climatisé et de l'entretien préventif, nous vous référons aux bulletins préparés par La Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudière et Machinerie du Canada - www.biico.com - qui vous propose d'utiles recommandations.

Vous les trouverez sous les onglets **« Ressources d'information »** et **« Bulletin sur l'entretien des équipements »**.

La DARSSS note quatre (4) bulletins susceptibles de vous intéresser pour ces trois (3) saisons :

**Printemps :**

⇒ 406 - Démarrage d'un appareil climatisé

**Été :**

⇒ 409 - Comment vous assurez que votre climatiseur vous garde au frais sans vous faire suer par des réparations en été

⇒ 444 - Entretien préventif de votre climatisation

**Automne :**

⇒ 407– Fin de saison

La DARSSS ne dispose toutefois pas de l'expertise technique et nous vous référons à vos ressources internes et à votre représentant de la ou les entreprises dont vous retenez les services dans ce domaine.

# POUR INFORMATION :

**Annie Bombardier**
Chef de service Indemnisation
Téléphone : 514.282-4262
annie.bombardier@agesss.qc.ca

**André Lamarche**
Conseiller principal
Téléphone : 514.282-4204
andre.lamarche@agesss.qc.ca

**Chantal Rioux**
Conseillère en assurance
Téléphone : 514.282-4263
chantal.rioux@agesss.qc.ca

La DARSSS vous invite à **partager vos bonnes pratiques** avec tout le réseau. **Communiquez avec nous pour nous faire part de vos bons coups**! Ils pourraient faire l'objet des prochains bulletins Flash Prévention.

En terminant, nous avons accès à un nombre limité de personnes à qui nous distribuons ce communiqué. Il serait très utile et très apprécié si vous pouviez le diffuser aux intervenants également concernés, tels les adjoints au directeur technique ainsi que les membres de l'équipe d'intervention pour les dommages au bâtiment de votre établissement. Nous vous remercions d'avance pour votre aimable collaboration.

**Retrouvez nous sur le web au**

www.darsss.ca